



Commission du transport en commun

Ordre du jour 27

Le lundi 20 septembre 2021

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*. Les personnes qui souhaitent suivre la réunion ou adresser des commentaires au sujet de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour devraient se référer au processus ci-joint en tant qu'annexe.

Eric Pelot, Coordonnateur de la Commission

613-580-2424, p. 22953

eric.pelot@ottawa.ca

Membres du comité :

Président : conseiller A. Hubley

Vice-président: conseiller J. Cloutier

**Conseillers : R. Brockington, G. Gower, T. Kavanagh, C. McKenney, J. Sudds,
T. Tierney**

Membres du public : A. Carricato, M. Olsen, L. Williams, S. Wright-Gilbert

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 72 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont disponibles sur demande.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 26 – le 16 juin 2021](#)

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION ET LE SERVICE D'AUTOBUS

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

[DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES](#)

[FINANCES MUNICIPALES](#)

2. [BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS 2021 DU TRANSPORT EN COMMUN – RAPPORT D'ÉTAPE DU T2](#)

ACS2021-FSD-FIN-0022

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que la Commission du transport en commun recommande ce qui suit au Conseil :

1. Prendre connaissance du rapport d'étape du 2^e trimestre de 2021 du transport en commun relatif aux budgets de fonctionnement et d'immobilisations; et
2. Prendre connaissance des ajustements budgétaires exposés dans le document 4, effectués en vertu du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (no 2020-360) dans sa dernière

version, en ce qui concerne les travaux d'immobilisations.

SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTELE

SERVICE APPROVISIONNEMENT

3. DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2021-ICS-PRO-005

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que la Commission du transport en commun et le Conseil prennent connaissance du présent rapport.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

4. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 3 SEPTEMBRE 2021

ACS2021-OCC-GEN-0020

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance de ce rapport.

POINTS À HUIS CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

Le mercredi 20 octobre 2021

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.

2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 13 octobre

2021 dans le rapport no 13 de la Commission du transport en commun.

- 3. Les points énumérés sous « Communications » et « Information distribuée auparavant » ne font pas partie de l'ordre du jour régulier et ne feront pas l'objet de discussion par le Comité, à moins qu'ils ne soient ajoutés à l'ordre du jour en vertu du paragraphe 89.(3) du Règlement de procédure.*

Annexe A – Information sur la participation à distance

Cette réunion se tiendra sur [Zoom](#); il est possible d’y participer par téléphone (numéro sans frais), par ordinateur et par appareil mobile.

Membres du Comité et du Conseil, et personnel municipal tenu de participer à la réunion

Le coordonnateur du Comité enverra le lien Zoom et le mot de passe avant la réunion.

Autres employés municipaux, médias et public

Les employés qui ne participent pas à la réunion, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la [chaîne YouTube du Conseil municipal d’Ottawa](#).

Commentaires au Comité

Pour cette réunion, les membres du public sont autorisés à soumettre des observations écrites et à prendre la parole devant le Comité.

Commentaires écrits : Les résidents peuvent transmettre leurs commentaires par courriel au coordonnateur du Comité ou l’appeler pour qu’ils soient transcrits. **Les commentaires écrits et les interventions orales reçoivent la même attention du Comité.**

Pour qu’ils parviennent au Comité à temps, les commentaires doivent être soumis au plus tard à 16 h, le dernier jour ouvrable précédant la réunion, soit le vendredi 17 septembre.

Interventions orales (intervenants du public) : Les résidents doivent s’inscrire auprès du coordonnateur du Comité, par téléphone ou par courriel, pour prendre la parole durant la réunion. Ils doivent fournir leur nom, numéro de téléphone et adresse courriel (s’ils en ont une). L’inscription est requise pour recevoir le lien Zoom et le mot de passe.

Veillez noter qu’il n’est pas obligatoire d’avoir un ordinateur ou un appareil de partage de vidéos pour participer à la réunion; il est possible de le faire en composant un numéro sans frais.

Si vous souhaitez prendre la parole (maximum de cinq minutes) pendant la réunion, vous devez vous inscrire auprès du coordonnateur du Comité, par téléphone, avant 16 h le dernier jour ouvrable précédant la réunion, c'est-à-dire le vendredi 17 septembre, ou par courriel, au plus tard une heure avant le début de la réunion, soit le lundi 20 septembre à 8 h 30.

Veillez noter que le partage d'écran ne sera pas autorisé. Les intervenants qui souhaitent faire une présentation visuelle (PowerPoint ou autre) doivent s'inscrire pour prendre la parole et l'envoyer au coordonnateur avant 16 h, le dernier jour ouvrable précédant la réunion, c'est-à-dire le vendredi 17 septembre.

Le coordonnateur, qui anime aussi la réunion, partagera la présentation à partir de son écran lors de l'intervention.

Passé les échéances ci-dessus, les résidents peuvent soumettre leurs commentaires au comité permanent concerné (s'il y a lieu) ou au Conseil. Veuillez noter que les commentaires **n'ayant pas été reçus dans les délais** seront traités par le coordonnateur, puis transmis à tous les membres du Conseil dès que possible, avant l'examen final du point par le Conseil, mais qu'il se peut qu'ils ne soient pas communiqués au Comité avant sa réunion.